



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère d'État  
La Secrétaire d'État aux Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 12 mai 2009

Monsieur le Président  
de la Chambre des Députés

Luxembourg

Personne en charge du dossier:

Nicole Sontag-Hirsch

☎ 247 - 82952

Réf.: 2008 - 2009 / 3254 - 02

**Objet: Réponse à la question parlementaire n° 3254 du 26 mars 2009  
de Monsieur le Député Marc Spautz.**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse de Monsieur le Ministre des Travaux Publics à la question parlementaire sous objet, concernant le giratoire de Lamadelaine.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour la Secrétaire d'Etat aux Relations  
avec le Parlement

Jean-Luc Schleich  
Chef de bureau adjoint



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Travaux publics

Références: 116047 /021042

Luxembourg, le 10 mai 2009

Le Ministre aux Relations avec le Parlement <b>SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION</b>	
Reg.:	SCL:
Entré le:	12 MAI 2009
CE:	CHD:
A traiter par:	
ERBIS R:	

**Madame Octavie Modert**  
**Secrétaire d'Etat**  
**aux Relations avec le Parlement**  
**Service Central de Législation**  
**43, boulevard F.D. Roosevelt**

**L - 2450 Luxembourg**

Madame la Secrétaire d'Etat,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N°3254 du 26 mars 2009 de l'honorable député Monsieur Marc Spautz, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Madame la Secrétaire d'Etat, l'expression de mes sentiments distingués.

**Claude Wiseler**  
**Ministre des Travaux Publics**

**Réponse du Ministre des Travaux publics**  
**à la question parlementaire N°3254 du 26 mars 2009**  
**de Monsieur le député Marc SPAUTZ**

---

En réponse à la question parlementaire N° 3254 de l'honorable député Marc Spautz au sujet du giratoire de Lamadelaine, il y a lieu de préciser que la construction d'un passage souterrain sous le rond-point Lamadelaine s'inscrit dans le contexte d'un concept général du réaménagement de la route transfrontalière entre le rond-point Biff, point d'aboutissement de l'A13, et l'A28 en territoire belge.

Les études techniques de l'ensemble de ce projet ont démarré en avril 2008.

En ce qui concerne la construction d'une passerelle pour piétons au-dessus du contournement de Pétange il faut savoir qu'en principe de tels ouvrages pour piétons ne relèvent pas des attributions de l'Administration des Ponts et Chaussées. L'intervention du département des Travaux Publics se limite dès lors à l'octroi d'une permission de voirie sur base d'un projet afférent.

L'administration n'a pas été saisie d'une telle demande.